

Strasbourg 16 octobre 2014

Projet Intervention Gilles LECOQ

Ce que peut laisser entrevoir la conférence qui s'achève en termes de concrétisation de pratiques et de jalons pour la prochaine présidence du Groupe Pompidou :

- **Un suivi** en étroite collaboration avec les OI, notamment BIT, Agence européenne de Bilbao, Fondation de Dublin. Avec en complément :
 - Un relais et des échanges concrets avec les associations professionnelles et ONG qui ont concouru à cette conférence : UEAPME au travers de ses délégations nationales, comme ce fut le cas avec l'UNIZO (Flandres et Bruxelles) ; l'UEMS (branche santé au travail) ; l'OIE (Organisation internationale des entreprises) et une ouverture vers d'autres telles La Confédération européenne des syndicats (ETUCO)
 - Un relais des préconisations du Groupe Pompidou dans des manifestations nationales (colloques SST, réunions tripartites, articles presse professionnelle) pour diffuser les résultats et les mettre en débat
 - Des échanges et comparaisons internationales au-delà du seul continent européen (ce fut le cas au cours de la Conférence avec le Mexique, pays observateur et avec le Brésil, pays tiers. On peut penser également à l'Amérique du nord : Canada, USA).

- **Une attention, nouvelle, à la déferlante des drogues de synthèse.** Le milieu professionnel dont beaucoup de postes de travail sont reliés à internet n'est pas à l'abri, car peuvent s'y trouver des usagers bien insérés, cachés en population générale et qui peuvent être à la recherche de produits qui maximisent, en un temps record, les effets psycho-actifs. (En lien avec les travaux sur les précurseurs)

- **Une réflexion prospective sur l'élaboration d'un label « entreprise sans alcool et sans drogues » :** parvenir à placer la prévention des conduites addictives au cœur du dialogue social sur l'amélioration des conditions de travail et l'analyse des risques professionnels. Cette démarche ébranlerait des habitudes qui, longtemps, ont permis, au politique, une attitude de retrait confortable.

Le débat n'est donc pas clos. Il est tout à l'honneur du GP et des pays impliqués de le nourrir. Parmi les pistes ouvertes, peut-être pourrait-il être possible de parvenir à une modalité de reconnaissance certifiante, en santé et

sécurité au travail, un ensemble de bonnes pratiques de prévention des risques liés aux conduites addictives ?

Cette « distinction » aurait pour objet de donner un contenu concret et opérationnel au cadre de référence en reconnaissant, au travers de pratiques en convergence avec les principes du Cadre, l'aptitude de certaines entreprises et de tous leurs acteurs à passer d'une déclaration d'intentions à une politique de prévention concertée.

En complément, le rapprochement dans l'analyse des risques entre conduites addictives et risques psychosociaux permettrait, dans les années qui viennent, une vigilance accrue sur ces questions, voire leur intégration naturelle dans les dispositifs de prévention.

Ce que souhaite, à travers ses propositions, la Présidence française, au moment où s'achève son mandat, c'est de voir, dans les deux années qui viennent, ce projet se consolider, la prévention des conduites addictives en milieu professionnel prendre toute sa place dans l'ensemble et la variété des politiques de prévention mises en œuvre.

Je vous remercie.....